

# **Règlement du jeu-concours « 5ème Nuit des Mystères »**

déposé chez Maître Pierre KALTENBACH, huissier de justice,  
31 rue Kléber à 68800 THANN

## **ARTICLE 1 : Généralités**

L'Association Fédératrice Musées Sans Frontières - n° SIRET : 395 357 692 00015, ayant siège à la Cour des Chaînes, 11 rue des Franciscains à 68100 MULHOUSE, Représentée par Monsieur Michel SAMUEL-WEIS, Président,

Ci-dessous intitulés « les organisateurs »

organisent, le 15 mai 2010 à l'occasion de la « Nuit des Musées », un jeu intitulé 5<sup>ème</sup> Nuit des Mystères régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Le passeport de jeu permet de participer au prix unitaire de 2 € pour 3 personnes.

Ce jeu est ouvert à tous à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels des organisateurs et de leur famille, et d'une manière générale, à l'exclusion de toute personne participant de manière directe ou indirecte à la mise en oeuvre de ce jeu. Les organisateurs peuvent faire appel à des tiers pour satisfaire les conditions du présent règlement.

Le jeu est également accessible gratuitement par téléchargement des énigmes sur le site [www.musees-mulhouse.fr](http://www.musees-mulhouse.fr) et toute personne se présentant au siège de l'association le samedi 15 mai pourra obtenir gratuitement un passeport de jeu permettant l'accès aux musées, dans la limite des stocks disponibles, de 14h à 24h.

## **ARTICLE 2 : Principe du jeu**

Le jeu consiste à résoudre une énigme à l'aide d'indices trouvés dans les différents musées ou autres lieux publics de Mulhouse ou partenaires, à savoir : le Musée Historique ; le Musée des Beaux Arts, la Cité de l'Automobile, la Cité du Train ; le Musée Edf Electropolis ; le Musée de l'Impression sur Etoffes ; le Musée du Papier Peint de Rixheim et le Parc de Wesserling – Ecomusée Textile ; sans que cette liste soit limitative ; Le jeu est réalisé avec le concours de divers partenaires: Mulhouse Alsace Agglomération, Ville de Mulhouse ; Département du Haut-Rhin, Région Alsace, DRAC Alsace, Fnac Mulhouse, Soléa, Kinopolis, Virgin Radio, Pass musées, Laser Game Evolution, La Filature. Il est composé de 3 niveaux indépendants.

**Le premier** est constitué d'énigmes nécessitant des qualités d'observations, accessible à toute la famille et à des enfants de 6 à 12 ans.

**Le second** est constitué d'énigmes nécessitant des qualités de réflexion, et accessible à toute la famille et à des adolescents.

**Le troisième** est une chasse aux trésors avec un parcours à réaliser dans différents lieux, des énigmes théoriques à résoudre et une épreuve finale constituée d'un quizz culturel pour départager les finalistes. Ce dernier niveau a pour objectif de retrouver le trésor perdu de la République de Mulhouse.

## Quelles sont les règles à suivre pour participer ?

1. Il faut tout d'abord se procurer une carte passeport qui permet de participer au jeu.
2. Le 15 mai, il faut se présenter à partir de 14h00 à un des points d'accueils « Nuit des Mystères » situés dans les musées, pour retirer le carnet d'énigmes des niveaux 1 et 2. On peut débiter le jeu à n'importe quelle heure entre 14h00 et 24h00, mais il est fortement conseillé de le démarrer le plus tôt possible si on souhaite le faire en entier. Des carnets seront distribués jusqu'à la fin du temps de jeu. Attention ! Un seul carnet sera remis par équipe. Par ailleurs, pour la sécurité et le respect des œuvres exposées dans les musées, les équipes ne seront pas forcément autorisées à emporter des sacs à l'intérieur des espaces d'exposition. L'absence de respect des instructions qui seront données à l'accueil des musées entraînera l'exclusion du jeu.
3. Avec le carnet, il faut partir à la résolution des énigmes des deux premiers niveaux. Pour aller au bout de l'aventure et accéder au niveau 3, il faut résoudre et valider **les deux premiers niveaux**.
4. Lorsqu'un niveau est validé, l'équipe participe à un jeu susceptible de lui faire gagner un cadeau. Pour valider le niveau 1 il faut visiter et résoudre correctement les énigmes d'un musée participant. Pour valider le niveau 2 il faut visiter et résoudre correctement les énigmes **de deux musées participants différents de celui visité au niveau 1**. La validation de chaque niveau peut se faire dans chaque musée.

**Nouveau** : On peut aussi jouer les deux premiers niveaux au Parc de Wesserling - Ecomusée Textile. Attention, aucun moyen de transport spécifique n'existe pour rejoindre ce site, il est donc à rejoindre par ses propres moyens.  
Le musée ne participe pas au niveau 3 et aucune compensation n'est donnée pour le temps de trajet.

5. Pour participer à l'aventure du niveau 3, il faut avoir impérativement validé les deux premiers niveaux. Lorsque ce sera fait, il appartient à l'équipe de deviner où commence le niveau 3 en fonction des indices rassemblés au cours des deux premiers niveaux. Une fois sur place, un support de jeu sera remis. (un par équipe, présentation obligatoire du passeport et des validations des niveaux 1 et 2)
6. Pour réussir le niveau 3, il vous faudra retrouver un trésor caché sur le territoire de l'agglomération mulhousienne. Pour se faire, il faut résoudre plusieurs énigmes qui sont communiquées au fur et à mesure de la progression sur le parcours qui a été attribué à chaque équipe.  
Il existe trois parcours distincts symbolisés par 3 rôles « archéologue », « agent d'état », « membre d'une société secrète ». Chacun de ces parcours permettra à une équipe d'accéder à la finale selon la règle du « la première équipe à avoir validé ». La liste des éléments à présenter pour valider le niveau 3 est :
  - Les validations des niveaux 1 et 2
  - l'alphabet entier correspondant aux symboles à décoder
  - les codes et preuves de passage dans chacun des lieux intermédiaires jusqu'à la salle au trésor
  - le code de la salle au trésor.La validation finale interviendra juste avant la découverte du trésor.

## **La finale :**

Si vous êtes sélectionnés pour la finale, vous devez vous présenter à l'accueil du Kinopolis au plus tard à 23h40.

Vous participerez sur place à un jeu alliant réflexion, observation et culture générale.

La première équipe à obtenir un total de 555 points sera gagnante.

Celui-ci se déroulera de la façon suivante :

— Chaque équipe devra répondre correctement à autant de questions que nécessaire pour arriver au total de 555 points portant sur les musées du pôle « Musées Mulhouse Sud Alsace », sur Mulhouse en général, sur des éléments rencontrés dans le jeu ou encore de culture générale

— La première équipe à être interrogée sera celle ayant validé les étapes précédentes en premier et ainsi de suite.

— Les questions seront posées par une personne du public à chaque équipe alternativement.

— Si l'équipe donne une bonne réponse, elle continue à être questionnée, sinon le tour passe à l'équipe suivante.

— Le temps de réponse est limité à 30 secondes par question.

— Chaque question donne lieu à attribution d'un nombre de points, celui-ci peut être positif, négatif, ou nul, indépendamment du fait que la réponse soit exacte ou pas.

— Un seul membre de l'équipe, désigné par ses soins, est autorisé à répondre, mais toute l'équipe peut se concerter avant de donner la réponse à une question, dans la limite du respect du temps défini plus haut.

— La première équipe qui aura cumulé 555 points sera déclarée vainqueur et gagnera un séjour pour 3 personnes à New York, les deux autres équipes seront classées suivant leur nombre de points.

## **ARTICLE 3 : dotation**

Les gagnants du niveau 1 obtiendront un bon à remplir pour participer à un tirage au sort qui aura lieu le 07 juin et sera doté de 1200 billets d'entrée dans les musées d'une valeur unitaire moyenne de 8 euros

Les gagnants du niveau 2 obtiendront un bon à remplir pour participer à un tirage au sort qui aura lieu le 2 juin et sera doté de 600 billets d'entrée dans les musées d'une valeur unitaire de 8 euros, de divers ouvrages dont notamment :

- 12 ouvrages sur l'affaire Dreyfus d'une valeur moyenne de 18 euros
- 30 guides petits futés, d'une valeur moyenne de 8 euros
- 25 ouvrages « Mulhouse, les Musées des Temps Modernes » d'une valeur de 25 euros

La première équipe gagnante du niveau 3 recevra un bon pour voyage valable pour trois personnes d'une valeur de 2400 euros à destination de New York ainsi qu'un ouvrage « Mulhouse, les Musées des Temps Modernes » d'une valeur de 25 euros (un livre par membre de l'équipe).

Les 3 équipes suivantes recevront chacune des kits Laser Game Evolution d'une valeur unitaire de 32 euros, des bons FNAC d'une valeur unitaire de 50 euros, et un ouvrage « Mulhouse, les Musées des Temps Modernes » d'une valeur de 25 euros (un livre par membre de l'équipe)

Les autres gagnants du niveau 3 obtiendront un bon à remplir pour participer à un tirage au sort qui aura lieu le 07 juin et sera doté de 60 pass musées courte durée d'une valeur

unitaire de 25 euros ainsi que de 97 Kits Laser Game Evolution à 32 euros et 85 bons Fnac d'une valeur unitaire de 20 euros

Ces lots ne peuvent ni être échangés ni cédés et ne sont pas remboursables. Ils pourront être à la discrétion des organisateurs complétés, échangés dans des valeurs équivalentes ou supprimés en fonction des événements et du déroulement du jeu. Ils seront expédiés sous 8 semaines après le tirage au sort.

Le gagnant ou ses ayants droits renoncent à réclamer à la Société Organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

#### **ARTICLE 4 – Règles de participation**

Il est strictement interdit de modifier ou tenter de modifier les dispositifs du jeu, Les organisateurs se réservent le droit de ne pas valider les gains d'un joueur obtenus de façon anormale sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires. Toute infraction au présent règlement entraînera la disqualification du joueur l'ayant commise.

#### **ARTICLE 5 – Contestations / problèmes techniques**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Les organisateurs décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique exceptionnel empêchant le déroulement du jeu et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de gains

#### **ARTICLE 6 : Divers 1**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du présent règlement.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification ou prorogation devait intervenir, les organisateurs s'engagent à en informer tous les participants et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables. Le consentement aux éventuelles nouvelles conditions du présent règlement devra préalablement être confirmé par chaque participant, à défaut de quoi ils seront exclus de la participation au Jeu, ce qu'ils acceptent expressément.

#### **ARTICLE 7 : Divers 2**

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de l'association Musées Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à la Cour des Chaînes, 11 rue des Franciscains à 68100 MULHOUSE, France, dans un délai de 15 (quinze) jours après la clôture du Jeu.

Les participants s'engagent en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, à faire un recours amiable auprès de l'association Musées Mulhouse Sud Alsace, Cour des Chaînes, 11 rue des Franciscains à 68100 MULHOUSE, France, préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le présent règlement sera soumis à la loi française.

#### **ARTICLE 8 : Divers 3**

En vertu de la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés", le participant est informé que certaines réponses indiquées comme telles dans le bulletin de participation

peuvent être facultatives, étant précisé toutefois que le défaut de réponse aux questions obligatoires entraîne la non participation au Jeu.

La collecte des informations à caractère personnel concernant le participant par les organisateurs a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du Jeu.

Une photo des gagnants pourra être diffusée sur des supports de communication.

Le participant autorise expressément les organisateurs à transférer à ses partenaires commerciaux les données ainsi collectées, et notamment à des fins publicitaires et/ou commerciales, sachant que certaines de ces données seront susceptibles d'être transférées et/ou traitées, dans le respect des dispositions légales en vigueur, et plus particulièrement la loi du 6 janvier 1978 précitée ainsi que la directive communautaire 95/46/CE du 24 octobre 1995.

Les participants peuvent s'opposer à une telle utilisation de leurs données par des tiers en adressant à cet effet un courrier postal à l'attention de L'association Musées Mulhouse Sud Alsace ayant siège à la Cour des Chaînes, 11 rue des Franciscains à 68100 MULHOUSE.

Chaque participant dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant. Ces droits s'exercent directement par l'envoi d'une lettre simple auprès de l'association Musées Mulhouse Sud Alsace ayant siège à la Cour des Chaînes, 11 rue des Franciscains à 68100 MULHOUSE, Les frais d'affranchissement à tarif lent en vigueur seront remboursés à toute personne en faisant la demande.

#### **ARTICLE 9 : Dépôt du règlement**

Le règlement du Jeu, est déposé chez Me Pierre KALTENBACH, huissier de justice à 68800 THANN, dont l'étude est sise 31 rue Kléber, et il peut être obtenu gratuitement par téléchargement sur le site <http://www.musees-mulhouse.fr>